

ELECTIONS

PROFESSIONNELLES 2014

Fonction publique territoriale

UNSA

Territoriaux

au Cœur

des territoires

Le 4 décembre

Je Vote UNSA

Des élu(e)s UNSA dans toutes les instances pour faire entendre la voix du syndicalisme qui privilégie la négociation.

COMITE TECHNIQUE - CT

Voter pour les candidats présentés par l'UNSA Territoriaux CRLR :

C'est voter pour une organisation qui défend le service public.

C'est choisir une organisation syndicale pour qui la remise en cause du statut des fonctionnaires n'est pas négociable.

Grâce à vos suffrages, faisons entendre notre voix au Conseil supérieur de la Fonction

Avec vous, l'UNSA Territoriaux CRLR revendique :

- Une vigilance accrue, à toutes les étapes de la fusion entre les deux Régions, pour une meilleure protection et défense des intérêts des agents de notre collectivité ; pour une mobilité choisie et non subie.
- La mise en place de conventions individuelles, seule façon de garantir les avantages de chacun.
- L'amélioration des conditions de travail et le respect des durées légales de travail.
- La déclinaison de l'accord sur l'égalité professionnelle femme-homme.
- La mise en œuvre d'un plan de formation permettant une évolution professionnelle réelle.
- Le reclassement des agents qui ne peuvent plus exercer leur métier, pour des raisons médicales.

Faites le choix d'un syndicalisme de proximité, qui place la négociation et le dialogue au cœur de son action.

Le 4 décembre
pour moi ... c'est l'UNSA

ELECTIONS

PROFESSIONNELLES 2014

Fonction publique territoriale

UNSA

Territoriaux

au Cœur

des territoires

Le 4 décembre

Je Vote UNSA

Des élu(e)s UNSA dans toutes les instances pour faire entendre la voix du syndicalisme libre et autonome.

COMITE TECHNIQUE - CT

LE ROLE DU CT :

Le CT est l'instance que l'administration employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Ces comités rendent des avis favorables ou défavorables aux décisions envisagées.

LES COMPÉTENCES DU CT :

- Organisation des services.
- Changement d'organigramme.
- Création-suppression d'emplois.
- Aménagement du temps de travail (ARTT, temps partiel, régime des congés, régime des autorisations spéciales d'absences, astreintes...).
- Modification de durée hebdomadaire de service.
- Compte Épargne Temps (CET).
- Système d'évaluation du personnel.
- Critères d'adoption du régime indemnitaire.
- Ratios d'avancement de grade (promus / promouvables).
- Prestations d'actions sociales.
- Apprentissage.
- Plan de formation et droit individuel à la formation (D.I.F).
- Charte et règlement de formation.
- Bilan social.
- Plan pluriannuel d'égal accès des hommes et femmes aux emplois d'encadrement.
- ...

Le 4 décembre
Je choisis ... c'est l'UNSA